



PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSE

Pour lutter contre les effets des inégalités, l'éducation prioritaire a besoin de constance et d'investissements.

Dès l'arrivée du nouveau ministre, Jean Michel Blanquer, la mesure concernant le dédoublement des CP en REP+ avance au pas de course : le dédoublement des CP à 12 en éducation prioritaire dès la rentrée 2017 se ferait par redéploiement « des plus de maitres »

Si l'on ne peut qu'être favorable à toute diminution du nombre d'élèves par classe, la méthode ne convient pas. La diminution des effectifs doit concerner toutes les classes.

L'école a besoin de continuité pour laisser s'installer les changements plutôt que voir balayer un dispositif par un autre. Le dispositif « plus de maitres » a permis de développer le travail en équipe, une meilleure explicitation des apprentissages, des regards croisés, l'amélioration du climat, la prévention et le traitement de la difficulté au sein de la classe. Ce dispositif, plébiscité par les enseignants, est un levier prometteur pour améliorer la réussite des élèves et mérite d'être renforcé.

Alors qu'une évaluation complète est en cours, faudrait-il déjà en parler au passé?

Le SNUipp FSU s'y oppose.

Le SNUipp-FSU agit !

Une lettre au ministre

Dès la nomination du 1er Ministre de l'Éducation Nationale, M Blanquer, le SNUipp-FSU lui a adressé une lettre concernant les deux premières mesures envisagées par Emmanuel Macron sur l'école : la réduction des effectifs dans les CP des zones prioritaires par redéploiement des « Plus de maîtres » et la carte blanche donnée aux maires sur les rythmes scolaires. Pour le syndicat, il faut renoncer à appliquer ces mesures à la rentrée et se donner le temps de la réflexion et du dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'école, dont les représentants des personnels, sur ces questions importantes pour la réussite de tous les élèves.

Retrouver l'intégralité de la lettre sur :
<http://www.snuipp.fr/Plus-de-maitres-et-CP-dedoubles>

Un appel aux chercheurs

Vu l'actualité et les mesures proposées par le président Macron, le SNUipp-FSU relance son appel pour l'Éducation prioritaire avec l'ambition de l'élargir pour alerter sur la remise en cause des « plus de maîtres que de classes ». Travail collectif pour développer de nouvelles formes de travail, regards croisés sur les élèves, meilleure explicitation des apprentissages, multiplication des interactions au sein de la classe, accent porté sur la prévention, le dispositif "plus de maîtres" est un levier prometteur pour améliorer la réussite des élèves. Plébiscité par les enseignants, il est absolument nécessaire de le renforcer. Alors que les premiers effets bénéfiques commencent tout juste à être évalués, le ministère doit entendre les enseignants et les chercheurs et renoncer à la suppression de ce dispositif.

Retrouver l'intégralité de l'appel :
http://snuipp.fr/IMG/pdf/SNUipp-FSU_APPEL_POUR_L_EDUCATION_PRIORITAIRE-2.pdf

Le SNUipp- FSU invite les enseignants des écoles à signer massivement la pétition pour la pérennisation du « Plus de maîtres que de classes. »

« Nous sommes favorables à une réduction générale des effectifs, mais nous ne souhaitons pas que le dispositif "Plus de maîtres que de classes" serve de réservoir de postes et préférons la pérennisation de celui-ci. » C'est le sens de la pétition en ligne lancée par un groupe d'enseignants plus de maîtres que de classes, soutenus par chercheurs et organisations syndicales, dont le SNUipp.

Lien pétition : <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-ne-d%C3%A9tricotons-pas-le-dispositif-pdmqdc>



Une lettre intersyndicale au Ministre



Monsieur le Ministre,

Les annonces présidentielles et ministérielles nous inquiètent quant à la volonté de modifier de manière importante voire de mettre un terme au dispositif « plus de maîtres que de classe ».

Travail collectif pour développer de nouvelles formes de pratiques de travail, regards croisés sur les élèves, meilleure explicitation des apprentissages, multiplication des interactions au sein de la classe, accent porté sur la prévention, ce dispositif est un levier prometteur pour améliorer la réussite des élèves, développer le travail en équipe et par là améliorer les conditions de travail des personnels.

Les enseignants concernés ne comprennent pas que vous remettiez en cause un dispositif dans lequel ils se sont fortement engagés et il serait prématuré de condamner cette nouvelle dynamique de travail sans recul suffisant.

Parce que les premiers effets bénéfiques commencent tout juste à être évalués dans le cadre du comité de suivi du dispositif, parce qu'il est plébiscité par les enseignants et qu'il encourage les collectifs de travail, nos quatre organisations vous demandent d'entendre les enseignants et les chercheurs avant de décider de son avenir.

Avec la scolarisation des moins de trois ans et le temps libéré à disposition des personnels pour travailler en équipe et se former, ce dispositif fait partie d'un ensemble de mesures prometteuses pour l'éducation prioritaire dont il convient de poursuivre la mise en œuvre et l'évaluation. Les équipes ont besoin de soutien, afin de leur permettre de trouver la stabilité nécessaire au développement de ce dispositif et doivent pouvoir s'appuyer sur une formation initiale et continue toutes deux renforcées.

Il convient aussi d'aller plus loin en accordant ces moyens à des écoles qui, n'étant pas dans le secteur de recrutement d'un collège classé REP ou REP+, n'en disposent pas, alors que les caractéristiques socio-économiques des élèves scolarisés y sont celles de l'éducation prioritaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

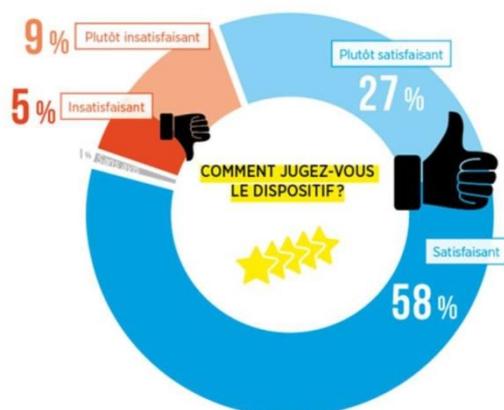
Francette POPINEAU
Co-Secrétaire générale
SNUipp-FSU

Patrick DESIRÉ
Secrétaire général
CGT Educ'action

Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale
SGEN-CFDT

Stéphane CROCHET
Secrétaire général
SE-UNSA

Résultats de l'enquête du SNUipp-FSU auprès des enseignants des écoles de REP et REP+ en juin



Paroles d'enseignants issues de l'enquête.

« C'est un dispositif en or qu'il faudrait absolument étendre à toutes les écoles. »

« Le cycle 3 en a besoin aussi ! Et toutes les écoles ! Tout élève devrait pouvoir en bénéficier ! »

« Ce dispositif est tout à fait positif mais il demande beaucoup de travail de co-préparation au quotidien. Dans les écoles bénéficiant du dispositif, il serait souhaitable que toute l'équipe soit déchargée d'APC par exemple. »

« C'est une vraie aide pour nos élèves. Dommage qu'il n'intervienne pas en maternelle. »

« Dispositif dans l'intérêt des élèves : plus d'attention, permet d'affiner la pédagogie différenciée. »

« Dispositif qui nous permet de modifier nos pratiques, nous rend innovant. »

« Plus de maîtres que de classes » : un dispositif très largement plébiscité par la profession puisque 85% le juge plutôt satisfaisant ou satisfaisant, malgré l'investissement que nécessite le travail collectif.